



Formation des forces de sécurité en Île-de-France à l'accueil et à l'audition des femmes victimes de violences conjugales

**Appel à manifestation d'intérêt
à destination des collectivités locales**

Date limite de dépôt :
11 février 2024 à 23h59.

Table des matières

1. Contexte et présentation du projet	3
2. Cadre de l'appel	5
a. Caractéristiques du projet	5
b. Engagement des collectivités locales	6
c. Calendrier du projet	6
d. Suivi du projet.....	6
3. Contacts	6
Annexe – Dossier de réponse	7

1. Contexte et présentation du projet

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, est un organisme associé de la Région Ile-de-France qui regroupe à ce jour 300 membres : 151 associations, 20 syndicats, et 129 collectivités territoriales. Il a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien.

Malgré l'ampleur des violences conjugales, qui concernent au moins 213 000 femmes chaque années (*violences physiques et sexuelles uniquement*), celles-ci sont encore peu signalées aux autorités : moins d'une femme sur cinq dépose plainte pour ces faits¹. Ces chiffres évoluent cependant depuis 2018 : on observe une progression de 14% du nombre de victimes de violences conjugales enregistrées par les forces de sécurité en 2019, de 10% en 2020 malgré le contexte de confinement², de 21% en 2021³ et de 15% en 2022⁴). On peut constater que parmi les formes de violences conjugales enregistrées par les forces de sécurité, certaines sont sous déclarées : c'est le cas notamment des violences sexuelles qui représentent 3% des infractions de violences commises par le partenaire en 2021⁵.

Ce taux de signalement encore bas montre encore toute la difficulté pour les victimes de dénoncer spécifiquement ces faits qui touchent à l'intime, sont humiliants et dont la dénonciation expose à un risque de représailles. Or, les conditions dans lesquelles les femmes victimes sont accueillies (quand elles poussent la porte d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie ou quand les forces de sécurité poussent la porte de chez elles) tout au long de cette procédure sont déterminantes pour leur protection et leur parcours judiciaire.

Deux enjeux liés justifient une attention particulière des forces de sécurité sur ces cas :

- Le recueil de la parole des victimes est particulièrement difficile du fait même de la nature des violences (qui mettent en jeu l'intimité, qui peuvent générer des traumatismes, et qui peuvent être associées à un fort sentiment de honte ...), ce qui nécessite à la fois une posture adaptée et une connaissance des mécanismes spécifiques des violences conjugales.
- La prise en compte du danger (risques de réitération des faits, voire de représailles car le dépôt de plainte expose les femmes encore plus au danger) qui doit être associée à des mesures de protection, en lien avec l'orientation des victimes vers des partenaires spécialisés.

Le Centre Hubertine Auclert a piloté, en 2018-2019, un diagnostic collaboratif dans trois commissariats de police d'Île-de-France, à la demande de la Préfecture de police d'Île-de-France, sur les conditions d'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles⁶. Dans ce cadre, des

¹ Données de l'enquête CVS 2012-2019 (Insee, SSMI, ONDRP), in Lettre n°18 « Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en 2021 » de l'Observatoire nationale des violences faites aux femmes, novembre 2022.

² Données publiées par le ministère de l'Intérieur : *Info rapide n°19 : Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020*, publié en novembre 2021.

³ Données publiées par le ministère de l'Intérieur dans l'étude *Interstats Analyse n°53 - Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2021*, publiée le 15 décembre 2022.

⁴ Données publiées par le ministère de l'Intérieur : *Info rapide n°28 : Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022*, publié en novembre 2023.

⁵ Données du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) « Base des victimes de crimes et délits 2021 », publiées dans la *Lettre de l'Observatoire National des violences faites aux femmes n°18*, Novembre 2022.

⁶ La synthèse de ce diagnostic est accessible en ligne sur le site de la Préfecture de police de Paris :

https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/SYNTHESE_etude_commissariat_VFF_verseion_septembre.pdf

recommandations ont été formulées et plusieurs outils ont été créés et mis à disposition afin de faciliter l'évaluation du danger lors d'une audition et lors d'une intervention à domicile par les services de police : des enjeux également enrichis lors d'un colloque interprofessionnel organisé par le Centre Hubertine Auclert⁷.

L'une des recommandations particulièrement mise en avant concernait le renforcement de la formation des forces de sécurité à la prise en compte de la spécificité et de la dangerosité des situations de violences conjugales en particulier : partant du constat que seuls les services d'enquête spécialisés ont le plus souvent accès à des formations continues en Île-de-France, il était recommandé de prévoir des formations adaptées aux contraintes des forces de sécurité sur site ou localement, afin de permettre à l'ensemble des services, de jour et de nuit, de pouvoir être formés.

C'est dans cette continuité qu'en novembre 2020, la Région Île-de-France a voté un budget spécifique pour que soient formées, sur l'ensemble du territoire francilien, l'ensemble des forces de sécurité qui interviennent dans ces situations de violences conjugales, dont les polices municipales. Ce projet a pour objectifs de :

- Former localement les forces de sécurité (police, gendarmerie, police municipale) en Île-de-France sur l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et l'évaluation du danger,
- Proposer une offre de formation spécifique aux violences conjugales (violences physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, économiques, cyberviolences...) et cohérente à l'échelle du territoire francilien,
- Renforcer/appuyer les associations franciliennes spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dans cette activité de formation.

Les polices municipales n'ont pas les mêmes prérogatives que la police nationale ou la gendarmerie, notamment pour les auditions et les enquêtes en matière de violences conjugales. **Cependant, du fait de leur mission de prévention en contact direct avec la population, elles peuvent jouer un rôle central dans la prise en charge des victimes** ; à travers le repérage, l'écoute, le conseil et l'orientation des victimes vers les services sociaux et/ou les partenaires du réseau local d'aide aux victimes de violences conjugales. **Il est indispensable pour cela de les outiller à travers des formations dédiées.**

* * *

Le Centre Hubertine Auclert a coordonné les deux premières éditions de ce projet de formation sur les périodes de mai 2021 à mai 2022, et sur l'année 2023. Vingt-sept (27) associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales en Île-de-France se sont mobilisées pour assurer le succès de ces deux éditions. **Au total, plus de 2530 agents et agentes de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de polices municipales ont été formés à travers 249 formations adaptées à leurs prérogatives respectives.**

Le Centre Hubertine Auclert souhaite désormais poursuivre ce projet avec une 3^{ème} édition sur l'année 2024 afin d'approfondir le travail entamé et d'élargir les bénéfices observés.

⁷ Voir le compte rendu de la rencontre organisée par le Centre Hubertine Auclert en novembre 2020 « Comment améliorer les conditions du dépôt de plainte pour les victimes de violences conjugales et/ou sexuelles » : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/retour-sur-la-rencontre-comment-ameliorer-les-conditions-du-depot-de-plainte-pour-les-femmes>

Le Centre Hubertine Auclert, dans son rôle de coordination du projet de formation, est garant de la qualité et de la cohérence des sessions de formation proposées. Il s'inscrit dans une approche des violences faites aux femmes qui vise la transformation des relations entre les femmes et les hommes pour atteindre l'égalité.

Le Centre Hubertine Auclert coordonne l'évaluation de ces formations, sur la base d'un questionnaire « à chaud » commun remis à l'issue de chaque formation aux stagiaires, et d'un questionnaire « à froid » envoyé plusieurs semaines en aval de la formation. A l'issue de ce projet, le Centre Hubertine Auclert s'engage à rédiger un bilan succinct du projet.

Le Centre Hubertine Auclert propose cet appel à manifestation d'intérêt aux collectivités locales intéressées pour former leurs services de police municipale à la détection et la lutte contre les violences conjugales.

Les formations seront animées par des associations spécialisées du territoire sélectionnées par le Centre Hubertine Auclert, permettant également de renforcer les liens entre des structures complémentaires sur ces enjeux.

2. Cadre de l'appel à manifestation d'intérêt

a. Caractéristiques du projet

Les formations seront organisées entre la fin du mois de mars et décembre 2024 inclus.

Elles permettront :

- de décrypter les spécificités des violences conjugales (types de violences, chiffres, mécanismes, conséquences pour les victimes, etc.) dans une perspective qui permet d'articuler les enjeux d'inégalités femmes-hommes avec ceux de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- de rappeler le cadre de la loi.
- de proposer des exercices pratiques adaptés aux prérogatives des forces de police municipale.

Elles seront organisées localement : soit idéalement au sein même des locaux de la police municipale, soit à proximité afin de faciliter la participation de plusieurs personnels d'une même brigade. **Les manifestations d'intérêt peuvent être formulées en partenariat par plusieurs collectivités voisines.**

Les projets de formation prendront en compte un public aux statuts divers : les agent-es en contact direct avec la population (de jour, de nuit, les weekends), les chef-fes de service et de direction.

Les collectivités qui le souhaitent peuvent déjà se rapprocher des associations spécialisées avec lesquelles elles travaillent sur la question des violences conjugales pour leur faire part de leur intérêt à bénéficier d'une formation dans le cadre de ce projet (*le cas échéant, merci de l'indiquer dans votre réponse à cet appel !*).

De manière générale et dans la mesure du possible, le Centre Hubertine Auclert se chargera de mettre en relation les collectivités répondant à cet appel avec les associations locales spécialisées qui animeront les formations. **Le Centre sera alors particulièrement attentif à ce que la couverture du territoire francilien proposée par l'ensemble des projets soit la plus équilibrée possible.**

De même, une attention particulière sera portée à l'intégration de ces sessions de formation dans un travail plus global de la collectivité sur les questions d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, le Centre Hubertine Auclert soutiendra les projets dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. **Le dépôt d'une réponse à cet appel à manifestation d'intérêt n'entraînera donc pas automatiquement la mise en place de sessions de formations : celles-ci seront organisées après analyse des dossiers de réponse, en fonction de la disponibilité des associations spécialisées locales et de considérations géographiques et budgétaires.**

b. Engagement des collectivités locales

La priorité sera donnée aux collectivités membres du centre Hubertine Auclert qui sont, par définition, déjà engagées sur ces questions.

Pour devenir membre ou pour toute question relative à l'adhésion au Centre Hubertine Auclert, contactez Maxime BOISSINOT, assistant de direction : maxime.boissinot@hubertine.fr

c. Calendrier du projet

- **11 février 2024** : fin du délai de réception des manifestations d'intérêt des collectivités,
- **13 mars au 31 décembre 2024** : période de formation et d'évaluation en continu.
- **1^{er} semestre 2025** : finalisation de l'évaluation, rédaction et présentation d'un bilan succinct.

d. Suivi du projet

Le Centre Hubertine Auclert a la charge de la coordination, du suivi, de la cohérence et de la qualité du projet régional. Il pilotera l'évaluation du projet ainsi que le processus de capitalisation.

3. Contacts

Pour toute demande relative au contenu ou à l'organisation de ce projet, vous pouvez contacter au Centre Hubertine Auclert :

- Maxime GOSSET, chargé de mission coordination de formations et d'études : maxime.gosset@hubertine.fr ou 06 20 42 99 90.

Pour nous faire parvenir votre candidature complétée, merci de l'envoyer simultanément à :

- Maxime GOSSET, chargé de mission coordination de formations et d'études : maxime.gosset@hubertine.fr
- Maxime BOISSINOT, assistant de direction : maxime.boissinot@hubertine.fr

Annexe – Dossier de réponse

Projet régional de formation des polices municipales à l'accueil et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales.

Vous pouvez joindre, en annexe, tout document complémentaire qui vous semble enrichir votre réponse.

Présentation de la collectivité locale :

Présentation de la commune (nombre d'habitants ; situation géographique dans le département, brève description du territoire ; présence de commissariats de police nationale ou de gendarmeries sur le territoire ; etc.)

>

Présentation du contexte de la demande et de l'approche de la municipalité en matière de lutte pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences faites aux femmes.

>

Description du projet de formation imaginé :

Présentation du service de la police municipale (date de création, nombre d'agent-es, grades, historique de formation sur la thématique ou des thématiques adjacentes, etc.)

>

Présentation des besoins de formation (remplir le tableau : si des besoins spécifiques sont identifiés sur certains points ou thématiques particulières, ne pas hésiter à les spécifier en dessous).

>

Localisation	Nombre de bénéficiaires	Profils des bénéficiaires

Contacts de la mairie, des interlocutrices ou interlocuteurs (pour le suivi et l'organisation des sessions, ainsi que la mise en lien avec les associations spécialisées qui animeront les formations).

>

Lors de la phase de capitalisation, nous imaginons former un groupe de discussion et d'échanges dans le cadre des ateliers d'échange de pratiques du réseau TFE (*Territoires Franciliens pour l'Égalité*), réunissant les chargé-es de mission égalité des collectivités participantes, les commissaires des brigades formées, et les formatrices et formateurs

associatifs qui sont intervenus auprès des agents de la police municipale. Est-ce une proposition qui vous intéresserait ?

>